

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 5060

Numéro de matière PF5060

Version: 1.0
Remplace la version: 0.0

Mise à jour: 29.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 1 de 11
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Permafix 5060

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Produit de scellement
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse
Téléphone: +41 71 844 12 12
Télécopie: +41 71 844 12 13
Service responsable de l'information:
Anwendungstechnik,
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant
Conseils de prudence: néant

Marquage spécial

EUH208 Contient 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafrix 5060

Numéro de matière PF5060

Version: 1.0
Remplace la version: 0.0

Mise à jour: 29.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 2 de 11
Langue: fr-CH

2.3 Autres dangers

En cas de propagation au sol, il y a un risque particulier de dérapage.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas de composants en quantité égale ou supérieure à 0,1 % (p/p) qui présentent des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

Le produit ne contient pas de composants classés PBT ou vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux:

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2120004323-76-xxxx N°CE 484-460-1 CAS 37859-55-5	2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilyldiène)trioxime Acute Tox. 4; H302. Eye Irrit. 2; H319.	1 - < 5 %
N°CE 247-761-7 CAS 26530-20-1	2-Octyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3; H301. Acute Tox. 3; H311. Acute Tox. 2; H330. Skin Corr. 1; H314. Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1A; H317. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410. (EUH071). Estimation de la toxicité aiguë (ETA): Par voie orale: 125 mg/kg p.c.. Dermique: 311 mg/kg p.c.. Par inhalation, poussières/brouillard: 0,27 mg/L. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 % Facteurs M: Aquatic Acute 1: M = 100. Aquatic Chronic 1: M = 100.	< 0,0015 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas d'inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafrix 5060

Numéro de matière PF5060

Version: 1.0
Remplace la version: 0.0

Mise à jour: 29.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 3 de 11
Langue: fr-CH

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion:

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. En cas de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.
Peut adhérer à la peau, après séchage.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance. Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 5060

Numéro de matière PF5060

Version: 1.0
Remplace la version: 0.0

Mise à jour: 29.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 4 de 11
Langue: fr-CH

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.
Informez si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Température de stockage conseillée: 5 - 30 °C

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
26530-20-1	2-Octyl-2H- isothiazole-3-one	Suisse: VLE	0,1 mg/m ³ (fraction inhalable; peut être absorbé par la peau)
		Suisse: VME	0,05 mg/m ³ (fraction inhalable; peut être absorbé par la peau)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 5060

Numéro de matière PF5060

Version: 1.0
Remplace la version: 0.0

Mise à jour: 29.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 5 de 11
Langue: fr-CH

8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme SN EN ISO 374-1.
Type de gants:
Caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, caoutchouc chloroprène - Epaisseur du revêtement: $\geq 0,5$ mm
Période de latence: ≥ 240 min
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	solide
Couleur:	Forme: Pâteux
Odeur:	Différent selon la teinture
Point de fusion/point de congélation:	Caractéristique
Point d'ébullition:	Non déterminé
Inflammabilité:	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): Non déterminé
Température de décomposition:	Non applicable
pH:	Non déterminé
	Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 5060

Numéro de matière PF5060

Version: 1.0
Remplace la version: 0.0

Mise à jour: 29.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 6 de 11
Langue: fr-CH

Viscosité cinématique: Non applicable
Viscosité dynamique: Non applicable
Solubilité dans l'eau: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Aucune donnée disponible
Tension de vapeur: Non applicable
Densité: à 20 °C: 1,22 g/cm³
Densité de vapeur relative: Non applicable
Caractéristiques des particules: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité: Ne s'enflamme pas spontanément

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafrix 5060

Numéro de matière PF5060

Version: 1.0
Remplace la version: 0.0

Mise à jour: 29.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 7 de 11
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETAmix (calculé): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune

Autres informations: Indication sur 2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime (CAS 37859-55-5):
DL50 Rat, par voie orale: 1.234 mg/kg (OCDE 425)
DL50 Lapin, dermique: > 1.782 mg/kg (read-across)

Indication sur 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one (CAS 26530-20-1):
ETA, par voie orale: 125 mg/kg
ETA, dermique: 311 mg/kg
ETA, par inhalation (poussières/brouillard): 0,27 mg/L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 5060

Numéro de matière PF5060

Version: 1.0
Remplace la version: 0.0

Mise à jour: 29.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 8 de 11
Langue: fr-CH

Symptômes

Après contact avec la peau:
Peut adhérer à la peau, après séchage.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur 2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime (CAS 37859-55-5):
Toxicité pour le poisson:
CL50 Oncorhynchus mykiss: > 113 mg/L/96h (read-across)
Toxicité pour la daphnia:
CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): > 113 mg/L/48h (read-across)
Toxicité pour les algues:
CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte), taux de croissance: 100 mg/L/72h (read-across)

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de composants classés PBT ou vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 04 10 = Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafrix 5060

Numéro de matière PF5060

Version: 1.0
Remplace la version: 0.0

Mise à jour: 29.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 9 de 11
Langue: fr-CH

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

Élimination conformément à l'« Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets » (OLED, Ordonnance sur les déchets SR 814.600), à l'« Ordonnance sur le mouvement des déchets » (OmoD; RS 814.610) et à l'« Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets » (LMD, RS 814.610.1).

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:
La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafrix 5060

Numéro de matière PF5060

Version: 1.0
Remplace la version: 0.0

Mise à jour: 29.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 10 de 11
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

2,8 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Remise de produits chimiques: Uniquement pour utilisateurs professionnels.

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

2,8 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H311 = Toxique par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 = Mortel par inhalation.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 = Corrosif pour les voies respiratoires.

EUH208 = Contient 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Créée: 29.1.2026

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 5060

Numéro de matière PF5060

Version: 1.0
Remplace la version: 0.0

Mise à jour: 29.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 11 de 11
Langue: fr-CH

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
ETAmix: Estimation de la toxicité aiguë du mélange
Eye Dam.: Endommagement des yeux
Eye Irrit.: Irritation des yeux
facteur M: Facteur de multiplication
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMO: Organisation maritime internationale
LEP: Limite d'exposition professionnelle
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
pc: Poids du corps
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Corr.: Corrosion cutanée
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.



www.sumdat.com/approved